FEBREZE Plaisir d'Air Pureté de coton

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 26/10/2012 Mise en ligne : 17/12/12 Date de révision: Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom commercial du produit : Febreze Plaisir d'air Pureté de coton

Code du produit : PA00179263

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Fonction ou Catégorie d'usage : Aerosol propellants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58
frconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger : -

Phrases R : Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un médicin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Usage pendant une lonque période peut causer irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Echauffement/combustion: élévation de pression et rupture du récipient.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les aérosols intacts avec de l'eau pour éviter qu'ils éclatent. Eteindre les aérosols intacts depuis une position abritée.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Les aérosols ne coulent pas. En cas de percement, laisser évaporer avec une bonne ventilation. Eteindre immédiatement toutes les flammes nues.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter toute inhalation directe. Ne pas vaporiser directement vers le visage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux incompatibles : Non applicable.

Stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Matériaux d'emballage : aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Assainisseur d'air en spray.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : Non applicable.

Protection des yeux : Non applicable.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires	:	Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Coloré.
Odeur	:	plaisante (parfum).
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	5.3 - 6.3
Point de fusion	:	Non mesuré.
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Non mesuré.
Point éclair	:	≥ 60 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Non mesuré.
Flammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Limites explosives	:	Le produit n'est pas explosif
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Non mesuré.
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité	:	1030 g/l
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Non mesuré.
Température de décomposition	:	Non mesuré.
Viscosité	:	6 cP

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets et symptômes indésirables	:	Toxicite aigue: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles: inhalation, peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Mistral Cotton Fresh	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune presence de substances PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Les aérosols sont des récipients sous pression, même quand ils semblent vides. Ne pas percer, incinérer ou brûler, même vide.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : AEROSOLS, asphyxiant

Description document de transport : UN 1950, 2.2, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 2 - Gaz

Code de classification : 5A

Etiquettes de danger (ADR) : 2.2 - Non-flammable compressed gas



Code de restriction concernant les tunnels : E

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D

Numéro EmS (2) : S-U

14.3.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203

Instruction "passenger" (ICAO) : 203

Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Y203

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : IATA: Aérosols, non inflammable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Not required.

SECTION 16: Autres informations

Cause de la révision FDS :

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.